

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

# **AVIS PUBLIC**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité, que lors de la séance devant être tenue à **20 heures le 12 août 2024**, au lieu ordinaire des délibérations, le conseil de la susdite Municipalité doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

# DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME N° 2024-052

#### NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure à l'article 10.4.2 du Règlement de zonage n° 574-96 de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Félix-de-Valois, destinée à :

• Permettre la construction d'un garage détaché muni de deux étages.

### RAISON ALLÉGUÉE

La forme irrégulière du terrain et la localisation de l'élément épurateur en cour arrière rendent impossible l'agrandissement de la superficie au sol du garage projeté, limitant ainsi l'espace requis pour le rangement.

# IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur un immeuble situé au 1290, rue du Boisé, correspondant au lot 6 245 363, du cadastre du Québec, à l'intérieur des limites de la zone Vi1-3.

LORS DE CETTE SÉANCE, TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE.

**DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**, ce douzième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-quatre.

Jeannoé Lamontagne

Directeur général / greffier-trésorier

# **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette Municipalité et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 10 h et 14 h, ce douzième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-quatre.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce douzième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingtquatre.

Jeannoé Lamontagne

Directeur général/greffier-trésorier